

DELIBERATION D'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CCIT AIN : 24 JUIN 2019**Objet : VILLAGE DE L'INNOVATION EQUID'AIN**

Membres élus présents : MM BAILLY - MME BERTILLOT - MM. BORTOT - MME BRUN-MILLET - MM. BUGAUD -DUMAS - FONTENAT - FRATTA - GALLET - JOUSSEAU - LUGAND - MONNET - MME NALLET - MM. PENON - PRADEL - VERNE - MME VILLARD

Intervention de Frédéric Bortot, Vice-président Secrétaire

La CCI est sollicitée pour la troisième année consécutive par l'Association Equid'Ain pour être partenaire de son "Village de l'Innovation", accueilli par le Jumping de Bourg-en-Bresse, du 23 au 26 mai à Ainterexpo.

Equid'Ain est une association loi 1901 dont l'objectif est de développer la notoriété de l'Ain à travers le cheval, susciter une synergie au sein et autour de la filière cheval et être facilitateur de contacts et d'échanges.

Par courrier en date du 10 avril, le Président d'Equid'Ain sollicite la CCI pour participer au Trophée. En 2017, la CCI avait attribué une subvention de 1 000 € à l'association, participé au jury et relayé son opération sur notre site internet et nos réseaux sociaux.

Compte-tenu du poids économique représenté par la filière équine dans l'Ain, il vous est proposé l'attribution exceptionnelle d'une subvention de 800 € à l'association Equid'Ain pour l'organisation du Village de l'Innovation, une participation au jury et le relais de l'opération sur le site internet de la Chambre et ses réseaux sociaux.

L'Assemblée, vu l'exposé de Frédéric Bortot, Vice-Président Secrétaire, donne son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 800€ à l'Association Equid'Ain pour l'organisation du Village de l'Innovation, selon les conditions exposées ci-dessus.

La présente délibération a été prise dans les conditions suivantes :

- Nombre de Membres Élus	36
- Nombre de Membres en exercice	32
- Nombre de Membres présents	17
- Nombre de voix pour	17
- Nombre de voix contre	0
- Nombre d'abstentions	0

Pour Extrait Certifié Conforme,

Frédéric BORTOT
Vice-président Secrétaire



Patrice FONTENAT
Président

